

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique MASSEY - FERGUSON	Type 750	Fiche d'homologation N° CH 5261 29
--	---	-------------	---------------------------------------

Constructeur MASSEY - FERGUSON INDUSTRIES LTD, King Street West, Toronto (CDN)
 Identification "E 1695" préfixe au No du châssis, sur la plaquette
"750" préfixe au No du châssis, sur le châssis (frappé par l'importateur)
 Plaquette constr. à droite, à l'arrière, latéralement devant l'essieu arrière
 N° du châssis à droite, à l'arrière en haut sur le longeron, devant l'essieu arrière (frappé par l'importateur)
 Ident. du moteur "354 UA" à l'avant, en haut sur le socle d'entraînement de la pompe à injection
 Importateur princ. SERVICE COMPANY AG, Usterstrasse 124, 8600 Dubendorf
 Véhicule homologué 750-11 679 Signes fixes dans code du type E 1696 / 750

Chassis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique avec assistance hydraulique, s. roues AR
 Transmission mécanique avec hydrostat primaire **)
 Nombre de vitesses 4 Entraînement sur les roues AV
 Frein de service hydraulique, à disques, sur les arbres d'entraînement
resp. sur les roues avant,
frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage
 Frein auxiliaire mécanique, à disques sur l'arbre de la boîte c.v.
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. -

Moteur
 Marque PERKINS Type 354 UA (turbo)
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position avant
 Refroidis. eau Course 6
 Alésage 98,42 Nombre cylindr. 127
 Cylindrée 5794 CV-impôt 29,5
 Puissance en CV 134 DIN à l/min 2300
 à proximité
 Brut 92 ++) dB/A à l/min 2450
 Silencieux 1 = 580 x 240 x 135 mm
 Mesure des gaz Bacharach 6,0 / Bosch noirissement 1,8
 Déparasitage - à 23,75 km/h

Carrosserie moissonneuse-batteuse
 Nombre de portes 1 Indic. vit. -
 Ceintures sécurité - Rétroviseur à gauche + à droite
 Cale 1 = 400x300x230 mm Attelage AR = à broche
 Antivol -

Poids
 avant 6490 arrière 2270 total 8760
 Poids à vide
 Charge utile
 Poids total
 Garantie fabr. 8446 2974 11420
 Dimens. pneus 24,5 - 32 14 L - 16.1 (Variantes +)
10 / 1,4 6 / 2,0 voir
 Ply / bar 7900 2580 remarques)
 Charge 30 30
 pour V max

Nombre de places 1 av. centre ar.
Dimensions
 Longueur 7100 Empattements 3816
 Largeur 3400
 Hauteur 3900 Voie av 2720 ar 2630
 Porte à faux lat. Voies av ar
 av 1234 ar
 ar 2050 Braquage g 13500 d 13600
 Distance volant - vers l'avant du véhicule

Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé 25 km/h
 Vitesse maximale selon le constructeur 25 km/h
 Vitesse maximale testée

Équipement §)	
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	
Clignoteurs	av 1 (E) 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av I ar
Feux complément.	1/ feu orange HELLA CH 1 1280 03/04
Eclairage plaque	6/ lampes de travail avec lampe-témoin
Essuie-glace	1/ balai sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA 002 952/el 20011
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (vhc.spécial)		
Marque et type	MASSEY - FERGUSON	750	
Homologation N°	CH	5261 29	
Carrosserie	moissonneuse - batteuse		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	8760	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,5
Poids total	8760	Cylindrée	5794

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : largeur 3400 mm.
- ** Transmission : sur demande variateur combiné avec boîte mécanique.
- + Variante de pneus : AV= 23.1 - 30 10 PR 7920 (1,4) AR 10,00 - 16 .6 PR 1940 (2,3) V-max. 30 km/h
- +- Mesures du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 25 km/h, M4, 22,909 = 85 dB/A
à proximité de l'échappement = disposition du microphones: 1,2 m du sol, 0,5 m depuis le bord du véhicule (tête latérale au centre du véhicule).

Mesures spéciales pour l'insonorisation: compartiment du moteur vers l'avant, vers la gauche et l'arrière tapissé de matière insonorisante (de 3 cm d'épaisseur) par l'importateur.

- §) Équipement : admise pour raisons techniques: la hauteur des feux de croisement/de position et des clignoteurs AV.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation: jaune/noir à l'avant, sur capot AR et sur les supports des feux (fanions);
- 139 - la table de coupe doit être transportée séparément;
- 141 - l'échelle doit être repliée et assurée; la cheminée de vidange repliée.

Lieu et date de l'homologation Dubendorf, 12.07.77 / 05.10.77

Homologation fédérale des types de véhicules